

**Bibliothèque
et Archives
nationales**

Québec



Le présent fichier est une publication en ligne reçue en dépôt légal, convertie en format PDF et archivée par Bibliothèque et Archives nationales du Québec. L'information contenue dans le fichier peut donc être périmée et certains liens externes peuvent être inactifs.

Version visionnée sur le site Internet d'origine le 29 janvier 2009.

Section du dépôt légal



Actualité et parutions récentes

Dans le présent numéro, un bref survol de l'actualité internationale, canadienne et québécoise vous est présenté, ainsi que les plus récentes parutions qui ont retenu notre attention.

Enquête sur le coût de la conformité à la réglementation*

Un fardeau important pour les entreprises

Comprendre les obligations, préparer l'information, remplir les formulaires et assurer le suivi pour se conformer aux exigences réglementaires sont autant de tâches qui coûtent cher aux entreprises canadiennes. C'est ce que nous révèlent les données fournies par Industrie Canada, qui proviennent de l'Enquête sur le coût de la conformité à la réglementation menée par Statistique Canada auprès de 30 000 petites et moyennes entreprises, à l'automne 2005, et de 5 000 fournisseurs de services externes au cours de l'hiver 2006.

La paperasserie demeure un problème pour les entreprises. Pour elles, les obligations imposées sont onéreuses. Un grand nombre de documents sont annuellement exigés des entreprises, soit 28 en moyenne, et ce nombre s'accroît à mesure que le nombre d'employés augmente. Les entreprises considèrent que les coûts qui en découlent ne diminuent pas et, au mieux, qu'ils sont demeurés les mêmes, malgré les efforts déployés par le gouvernement pour les réduire. Elles attribuent la hausse des coûts principalement à la complexité accrue des règlements et au volume amplifié des déclarations.

Pour le groupe d'entreprises visé par l'enquête (qui représente environ 30 % des entreprises au Canada), les résultats révèlent que les coûts de la conformité à la réglementation, associés aux douze principales exigences, atteignent 1,53 milliard de dollars. Les obligations liées à l'impôt représentent 71 % de ce coût annuel total. Les autres facteurs de coût importants sont les remises des retenues à la source et le coût des licences et permis provinciaux. Au total, plus de 31 000 000 d'heures sont consacrées aux exigences, soit l'équivalent de 16 160 employés à temps plein.

La taille et le secteur d'activité de l'entreprise ont un impact certain sur le coût de la conformité à la réglementation. Par exemple, le coût annuel moyen est bien plus élevé dans le secteur de la fabrication que dans les secteurs des services et du commerce. Par ailleurs, c'est pour les petites entreprises que le coût moyen par employé est le plus élevé. Ainsi, selon sa taille, pour accomplir les formalités administratives exigées des gouvernements, l'entreprise canadienne consacra de 119 à 251 heures de travail par année et il lui en coûtera entre 2 000 \$ et 14 946 \$.

**Coût annuel moyen par entreprise et coût annuel moyen par employé
selon le secteur d'activité – Canada**

Secteur	Coût annuel moyen	
	Par entreprise \$	Par employé \$
Fabrication	4 371	227
Commerce de détail	2 793	272
Services professionnels, scientifiques et techniques	2 596	519
Services d'hébergement et de restauration	2 645	148
Autres services (sauf l'administration publique)	2 515	360
Toutes les entreprises	2 839	306

**Coût annuel moyen par entreprise et coût annuel moyen par employé
selon la taille des entreprises – Canada**

Nombre d'employés	Coût annuel moyen	
	Par entreprise \$	Par employé \$
Aucun employé	2 000	2 000
De 1 à 4	2 151	982
De 5 à 19	2 958	326

De 20 à 99	5 878	146
De 100 à 499	14 946	87
Toutes les entreprises	2 839	306

Des coûts moyens plus bas au Québec

Le Québec se compare favorablement, par rapport à l'ensemble canadien, en ce qui concerne l'importance des coûts annuels de conformité réglementaire. En effet, alors qu'il en coûte en moyenne 2 374 \$ par entreprise au Québec, ce coût moyen est de 2 839 \$ à l'échelle canadienne. De même, le coût moyen de 229 \$ par employé au Québec se compare avantageusement avec celui de 306 \$ au Canada.

Coût annuel moyen par entreprise et coût annuel moyen par employé pour toutes les entreprises – Québec et Canada

Québec		Canada	
Coût moyen par entreprise \$	Coût moyen par employé \$	Coût moyen par entreprise \$	Coût moyen par employé \$
2 374	229	2 839	306

* Voir à ce sujet le document suivant: Gouvernement du Canada, [Mesurer les coûts des formalités administratives pour la petite entreprise](#), Document d'information n° 2, novembre 2007

L'allégement réglementaire et administratif, un enjeu stratégique pour la Commission de la construction du Québec

L'allégement administratif et réglementaire est considéré comme un enjeu stratégique par la Commission de la construction du Québec. Depuis plusieurs années, cet enjeu mobilise ses instances décisionnelles, ses dirigeants et ses employés. La Commission compte se servir de cette approche pour améliorer son offre de services auprès de sa clientèle, qui compte plus de 20 000 employeurs et plus de 133 000 salariés de l'industrie de la construction.

La Commission a déjà procédé, avant 2002, à la simplification de ses pratiques, à l'amélioration de l'accessibilité de ses services, tout en évaluant l'impact sur sa clientèle des changements administratifs proposés. De 2002 à 2004, elle procédait à l'élaboration d'une méthode de calcul du coût des formalités administratives et atteignait son objectif d'une réduction de plus de 20 %. Son plan d'action 2005-2007 poursuit le travail amorcé en élargissant son champ d'action aux salariés de l'industrie.

De plus, la Commission, qui a amorcé une réflexion portant sur la révision des exigences imposées à sa clientèle et la mise en place de services en ligne plus performants, prévoit le développement éventuel d'un portail consacré de façon particulière à l'industrie de la construction.

En impliquant à la fois sa direction et ses employés, en misant sur les nouvelles technologies et sur une bonne méthode de calcul, la Commission compte atteindre les résultats souhaités en matière d'assouplissement de règles, d'amélioration de l'accès à l'information et au mode transactionnel en tout temps, d'accélération du traitement des formalités et de réduction des frais afférents. La Commission espère ainsi contribuer à augmenter la compétitivité du secteur de la construction.

L'allégement des formalités municipales

Le cas exemplaire de Winnipeg

« Il arrive trop souvent que les formalités administratives gênent les démarches des investisseurs, des entreprises et des citoyens et citoyennes. Elles contrecarrent les efforts des fonctionnaires municipaux qui cherchent à offrir des services de qualité et entravent la capacité des conseillers municipaux qui désirent se concentrer sur les questions influant réellement sur l'avenir de Winnipeg. » (Sam Katz, maire de Winnipeg)

La Ville de Winnipeg redéfinit sa stratégie de développement des infrastructures de commerce et des transports pour favoriser son intégration à la nouvelle économie mondiale. À cet effet, la Commission de réduction des formalités administratives, constituée pour favoriser la réussite de cet exercice, proposait, en juin 2005, dans son rapport final intitulé [Open for Opportunity: Final Report of the Mayor's Red Tape Commission](#), une trentaine de mesures pour faire d'une ville réputée pour ses « complications administratives » une ville qui se distingue par sa « simplicité administrative ». Pour rendre la Ville plus compétitive, le rapport recommande notamment une diminution du nombre des formalités administratives de 15 % pendant cinq ans, au bénéfice des résidents, organismes et entrepreneurs. En adoptant cette mesure, la Ville ne vise pas seulement la simplification ou l'assouplissement des procédures exigées pour inciter les entrepreneurs à se conformer au corpus réglementaire. Elle prévoit également l'abolition de certains règlements et exigences obsolètes toujours en vigueur.

L'approche adoptée par la Ville de Winnipeg démontre l'intérêt que présente, au niveau municipal, l'intégration, dans une

stratégie de développement économique, de la révision en profondeur des us et pratiques administratives. Pour rendre publique sa détermination à répondre aux recommandations de la Commission, le maire de Winnipeg informe la population, sur son site Web (<http://www.samkatz.ca/fr/>), du respect du calendrier de mise en œuvre de ces recommandations en présentant un compte à rebours, en temps réel, du temps prévu pour atteindre les objectifs visés.

Interview de l'expert international Scott H. Jacobs**

Pour une réglementation performante

L'expert international des politiques réglementaires, M. Scott H. Jacobs qui a dirigé le programme de réforme réglementaire de l'OCDE, constate une « forte croissance du corpus réglementaire dans tous les pays et dans tous les secteurs ». Face à ce constat, il souligne « l'importance de réglementer à bon escient, c'est-à-dire édicter des lois, des règlements dont les avantages dépassent les inconvénients ». Pour lui, « la réforme réglementaire n'est pas un choix, c'est un événement inévitable parce que l'État ne peut bien jouer son rôle dans la société avec un système réglementaire hors de contrôle ». Ce spécialiste du domaine de la réforme réglementaire plaide en faveur de la « réhabilitation des analyses d'impact réglementaire » et de l'édification d'« un système normatif performant, condition *sine qua non* pour créer les conditions d'une croissance économique durable ».

** Les propos de M. Scott H. Jacobs ont été recueillis à Washington, le 27 mai 2007, par Martine Perbet, fonctionnaire française alors en détachement au ministère du Conseil exécutif. Ils sont relatés dans le numéro de novembre 2007 du bulletin du Réseau de veille intégrée sur les politiques publiques *Prospective* produit sous la coordination du Secrétariat aux priorités et aux projets stratégiques du ministère du Conseil exécutif. (Téléphone : 418 528-0659 – télécopieur : 418 643-2570.)

Les meilleures pratiques pour simplifier les formalités administratives, selon une étude de l'OCDE

Un rapport intitulé [Éliminer la paperasserie : Des stratégies nationales pour simplifier les formalités administratives](#) de l'OCDE (2007) examine divers aspects de la simplification des formalités administratives. Il révèle que dans la plupart des pays de l'OCDE, les autorités publiques s'en remettent aux « stratégies de simplification » de la réglementation axées sur l'examen des charges administratives relatives aux projets réglementaires et sur la réforme des plus « lourds » textes en vigueur. À cet égard, l'analyse d'impact réglementaire remplit une fonction de contrôle en rationalisant le choix des autorités publiques et en conférant une transparence au processus décisionnel.

La plupart des autorités publiques ont jugé que les instruments « de meilleure pratique », utiles dans leur lutte contre les charges administratives, seraient les suivants :

- la mesure des coûts imposés par une réglementation avant qu'elle n'entre en vigueur;
- la publication et la promotion des objectifs retenus quant à la réduction des charges administratives;
- le suivi des progrès réalisés;
- le contrôle politique des mesures qui imposent des charges très lourdes;
- le recours aux technologies de l'information dans les rapports entre les administrations gouvernementales et les entreprises.

Une nouvelle étude internationale confirme l'influence positive d'une réglementation d'affaires de qualité sur le développement économique

Dans leur étude présentée sous le titre [National Innovation Systems, Capabilities and Economic Development](#), les chercheurs du Centre de technologie, d'innovation et de culture de l'Université d'Oslo, Jan Fagerberg et Martin Srholec (2007), utilisent la réglementation favorable à l'environnement d'affaires comme indicateur de la qualité de la gouvernance qu'ils retiennent comme facteur explicatif du développement économique.

Cette étude vise à déterminer les principaux facteurs explicatifs du développement économique dans 115 pays, dont le Canada. À cette fin, quatre indices composites traduisant le potentiel de développement économique ont été construits au moyen de 25 indicateurs couvrant la période 1992-2004. Ces indices font référence au « degré d'ouverture de l'économie », à la « nature du système politique », au « développement du système d'innovation » et à la « qualité de la gouvernance ». Mesurée par des facteurs tels que la reconnaissance des droits de propriété, l'efficacité du système judiciaire, le faible niveau de corruption et une réglementation favorable à la pratique des affaires, la qualité de la gouvernance est présentée comme expliquant, de manière statistiquement significative, le niveau de développement et le taux de croissance des économies nationales. Cette étude, de vaste portée, fournit ainsi une démonstration empirique de l'influence positive d'une réglementation de qualité sur le développement économique.

Téléphone : 418-643-6675, Télécopieur : 418-528-5914

Comité éditorial

Loraine Tellier-Cohen, éditrice et coordonnatrice

Jean-Claude Cloutier, Yves Blouin, Noël Pellerin et Louis Guimont

[Pour vous abonner à ce bulletin, remplissez le formulaire d'abonnement.](#)